



**LE NEUBOURG**  
Ville de LE NEUBOURG  
Département de l'EURE

## CONSEIL MUNICIPAL Séance du 20 juillet 2020

### PROCES-VERBAL

Le vingt juillet deux mille vingt à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle du Haut-Phare sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire.

L'article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 modifié par l'article 8 de la loi n° 2020-790 prévoit la possibilité de réunir le conseil municipal en tout lieu jusqu'au 30 août 2020.

<b>Date de la séance :</b>	20 juillet 2020
<b>Date de convocation :</b>	13 juillet 2020
<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	27
<b>Nombre de présents :</b>	22
<b>Nombre de votants :</b>	25

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, M. Francis DAVOUST, Mme Evelyne DUPONT, M. Edouard DETAILLE, maire adjoints ; M. Didier ONFRAY, M. Jean LEFEBVRE, Mme Brigitte LOPEZ, Mme Claire LAPOIRIE, Mme Isabelle AMEYE, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, M. Stéphane CHERRIER, Mme Odile RENOULT, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Bertrand RENAUDON, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Hélène LEROY pouvoir à Mme Marie-Noëlle CHEVALIER ; Mme Anita LE MERRER pouvoir à M. Gilles BARBIER ; Mme Katiana LEVAVASSEUR pouvoir à M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absents excusés : Mme Stéphanie MONSÉRÉ et M. Alain LEROY.

Secrétaire de séance : Mme Caroline CHOPIN

-----

### ORDRE DU JOUR

- Compte-rendu des décisions du Maire
- Décision Modificative N°1 du budget principal 2020 de la commune
- Compte-rendu de la commission Enseignement – Vie associative – Sports du 07 juillet 2020
- Subvention à l'association « Les Rétros du Plateau »
- Compte-rendu de la commission Voirie – Réseaux – Environnement – Assainissement du 08 juillet 2020
- Conventions de servitude sur la parcelle AN 93 appartenant à la commune
- Bourse au permis
- Compte-rendu de la commission Culture - Communication – Animations du 09 juillet 2020
- Subvention au lycée agricole du Neubourg pour le projet pédagogique « Triptyques » (3e volet)
- Compte-rendu de la commission Bâtiment communaux – Cadre de Vie du 08 juillet 2020
- Compte-rendu de la commission Urbanisme et patrimoine du 30 juin 2020
- Cession des terrains de l'ex-POINT P, de lots à bâtir et de terrains à aménager dans le quartier de la Gare à LE NEUBOURG
- Ouvertures et fermetures de postes
- Création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pour faire face à l'épidémie de Covid-19

-----

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

- 23/05/2020 ; *pas d'observation*, **Approuvé à l'unanimité**
- 29/05/2020 ; *pas d'observation*, **Approuvé à l'unanimité**
- 02/06/2020 ; *pas d'observation*, **Approuvé à l'unanimité**
- 29/06/2020 ; *pas d'observation*, **Approuvé à l'unanimité**
- et 10/07/2020. *Madame le Maire indique avoir appelé M. Jean-Baptiste MARCHAND à la suite du conseil municipal pour lui signaler que Mme Katiana LEVAVASSEUR ne pouvait être suppléante ; la liste présentée par M. MARCHAND obtenant un siège de titulaire et pas de siège de suppléant. M. Jean-Baptiste MARCHAND a approuvé et le procès-verbal de l'élection a été modifié avant transmission en préfecture. Approuvé à l'unanimité.*

-----

## DECISIONS DU MAIRE

Madame le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal.

→ **Demande de subvention pour la réfection des terrains de football en herbe du complexe sportif de l'hippodrome.**

*Madame le Maire précise que les travaux concernent :*

- *abris de touche & abris délégué, pour un montant de 5 870.00€ H.T,*
- *Terrain grand jeux en pelouse naturel, pour un montant de 66 774.34€ H.T,*
- *Eclairage LED de deux terrains, pour un montant de 139 537,40€ H.T,*
- *Main-courante, pour un montant de 7 600€ H.T.*

*La commune décide d'engager les travaux et les dépenses en résultant, et sollicite auprès de la Ligue de Football de Normandie et du Département de l'Eure une subvention au taux aussi élevé que possible.*

→ **Recours à un emprunt d'un montant de 355 421 € sur le budget principal de la commune pour le rachat à l'EPFN de la parcelle AV 93 (Maison Neuve et Tour de Mme du Boulay)**

*Madame le Maire précise que la commune va contracter auprès de la Caisse régionale de Crédit Agricole Normandie Seine un prêt d'un montant de 355 421 € dans les conditions suivantes :*

- *Durée : 20 ans*
- *Taux d'intérêt fixe : 1,08 %*
- *Echéances trimestrielles*
- *Amortissement capital constant*
- *Frais de dossier : 175 €*

→ **Demande de subvention pour l'acquisition de tablettes numériques pour les élus du conseil municipal**

*Madame le Maire indique que l'objectif est de dématérialiser les convocations et réduire les coûts de reproduction. Elle précise que l'investissement est estimé à 8 692 € HT. La commune sollicite auprès de l'Etat et du Département un financement à hauteur de 30 % chacun sur cet investissement.*

-----

## Décision Modificative N°1 du budget principal 2020 de la commune

*M. Arnaud CHEUX indique qu'une décision modificative est nécessaire sur le budget principal de la Commune afin d'alimenter l'article 2182 (matériel de transport) pour l'achat de véhicules nécessaires pour les services techniques. Il précise qu'il s'agit de 2 « piaggios ».*

### Délibération :

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- VU le budget primitif du Budget principal 2020 voté le 29/05/2020 ;

## Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- approuve la Décision Modificative N°1 du Budget Principal 2020 présentée ci-après :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 20 2051 OPNI 020		4 000,00	2051 Concession et droit similaire
D I 21 2182 83 823	44 030,00		2182 Matériel de Transport
D I 21 2183 OPNI 020 /1		40 030,00	2183 Matériel de bureau et matériel informatique

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement	EQUILIBRE	
Dépenses :	Ouvertures	44 030,00		Solde Ouvertures	44 030,00
	Réductions	44 030,00		Solde Réductions	44 030,00
Equilibre :	Ouv. - Red.			Ouv. - Réd.	

- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tout document afférent à ce dossier.

**Approuvé à l'unanimité**

-----

## ENSEIGNEMENT – VIE ASSOCIATIVE – SPORTS

Compte-rendu de commission du 07 juillet 2020

Étaient présents : Marie-Noëlle Chevalier, Isabelle Vauquelin (arrivé à 20h45), Isabel Coudray, Gilles Barbier, Bertrand Renaudon.

Madame Marie-Noëlle Chevalier, présidente de la commission enseignement, vie associative et sports, ouvre la séance à 20h05.

### ENSEIGNEMENT

→ **Compte rendus des écoles primaires et maternelle :**

École maternelle Françoise Dolto :

Le conseil d'école s'est réuni le jeudi 25 juin 2020.

Prévision des effectifs actualisée. Avec 125 élèves pour cette année scolaire, la prévision des effectifs était de 127 jeunes. A ce jour, il est constaté un déficit pour le niveau des petites sections (PS), avec 26 inscriptions pour 40 initialement.

Un point sur l'organisation pédagogique pendant le confinement et l'organisation du déconfinement a été présenté : un retour progressif des élèves depuis le 22 juin, en raison d'un assouplissement du protocole, ainsi que le retour en présentiel du personnel enseignant.

École élémentaire Dupond de l'Eure :

Le conseil d'école s'est réuni le lundi 29 juin 2020.

Concernant le confinement : au 11 mai, 50 enfants étaient présents par jour, soit 60% de l'effectif. A la dernière rentrée du 22 juin, 147 jeunes ont été accueillis.

Organisation pédagogique pour la rentrée scolaire 2020 : 173 élèves sont prévus dont 12 en Unité Locale pour l'Inclusion Scolaire (ULIS).

Unité d'Enseignement Externalisée : cette année, 7 enfants de l'IME ont été accueillis à mi-temps.

La préparation de la rentrée prochaine a été organisée en présence des inspecteurs de l'éducation nationale Messieurs Héloir et Hénon. Le projet d'accueil des élèves à la journée (après les vacances de la Toussaint) doit être écrit par l'IME et validé au prochain conseil d'école.

Concernant les travaux, le couloir va être repeint.

École élémentaire Jean Moulin :

Le conseil d'école s'est réuni le lundi 29 juin 2020.

Organisation pédagogique pour la rentrée scolaire 2020 : une prévision de 156 à 157 élèves soit une baisse d'effectif au regard des 168 jeunes inscrits cette année.

Les élèves ont aidé au projet laboratoire (CM2) à travers de la ville.

Les professeurs présents remercient la Mairie et ses Services techniques.

→ **Transports scolaires (SITS) : compte rendu de l'assemblée générale**

Présence de Marie-Noëlle Chevalier et d'Edouard Detaille.

Jean-Pierre Kieffer a été élu président. Les tarifs restent identiques à la rentrée scolaire prochaine. A ce jour, il n'y a pas de difficulté d'inscription.

Le nombre d'arrêts a été amélioré, tout en respectant les consignes sanitaires. Ces mesures sont prêtes à être de nouveau employées si besoin, en septembre.

→ **Compte rendu du collège Geneviève de Gaulle-Anthonioz**

Les effectifs attendus s'élèvent à 500 élèves pour la rentrée scolaire prochaine.

L'enquête de vie scolaire (bilan infirmier) est très positive, notamment pour le service de restauration.

Isabel Coudray demande s'il est envisageable pour les membres de la commission de visiter le nouveau collège. Marie-Noëlle Chevalier émet un avis favorable et va solliciter le principal en ce sens.

## **VIE ASSOCIATIVE**

→ **Forum des associations (retour du courrier d'inscription et organisation)**

À la suite de l'envoi du courrier d'inscription pour le prochain forum, 26 associations ont répondu favorablement. Un courrier de rappel sera adressé jusqu'à la mi-août.

A ce jour, six associations ne participeront pas : le Centre de loisirs, les Jardins familiaux du Neubourg, les Rétros du plateau, l'Office Municipal des Sports (OMS), le Téléthon, et l'Union des Commerçants, Industriels, Artisans et Libéraux (UCIAL) du plateau du Neubourg.

Plusieurs démonstrations vont être réalisées par différentes associations : golf, kung-fu, country, judo, latino danc' Eure, l'escrime, l'UVN-cyclisme. Les besoins en équipement ont été recensés.

Il est proposé de retenir le devis d'Animation Pascal Bréard pour un montant de 670,00€, contre un second devis supérieur à 2000,00€.

→ **Actualités des protocoles sanitaires**

Les sanitaires des équipements sportifs (tennis et hippodrome) sont ouverts. Tous les autres clubs accueillis ont organisé leurs activités à l'extérieur.

→ **Demande de subvention d'une association**

En raison de la situation sanitaire, l'association les Rétros du plateau n'a pu organiser leur manifestation. Elle a cependant dû engager des dépenses de communication (« flyers »).

L'absence de cette manifestation a pour conséquence un impact financier pour l'association (16.186,00€).

Une demande de subvention a été déposée pour un montant de 1000,00€ (subvention de l'année passée : 2332,00€).

→ **Assemblée générale de l'Outil en main du 1er juillet 2020**

L'association s'enrichit de nouveaux talents (couture) et bénévoles : deux seniors renforcent l'équipe de maçonnerie.

→ **Inter-seniors :**

Le bureau de l'association Inter-seniors a présenté son nouveau flyer, détaillant leurs activités : initiation à l'informatique, ouvertures culturelles, semaine bleue, bien-être après 60 ans, ainsi que le calendrier des conférences et sorties jusqu'en mars 2021.

Monsieur Brassard, représentant un groupe d'actifs, a sollicité un rendez-vous afin d'informer la commission de la création future d'un club photographie, avec comme besoin la mise à disposition d'une salle.

## **SPORTS**

→ Le gymnase reste fermé. Certains clubs sportifs ont repris leurs activités en extérieur.

→ **Planning des installations sportives avec le collège Geneviève de Gaulle-Anthonioz**

La demande des réservations des équipements sportifs a été déposée. Il convient de planifier l'ensemble pour satisfaire le maximum de bénéficiaires.

→ L'ordre du jour étant épuisé, Madame Marie-Noëlle Chevalier remercie les participants, pour leur participation.

**Prochaine commission : lundi 7 septembre 2020 à 18h30.**

-----

*Mme Marie-Noëlle CHEVALIER rappelle aux élus qu'ils ont été destinataires des compte-rendus des derniers conseils d'école.*

*M. Jean-Baptiste MARCHAND demande pourquoi certaines associations ne participent pas au forum des associations. Mme Marie-Noëlle CHEVALIER répond que ce sont les associations qui décident d'y participer ou non. Pour exemple, le club de pétanque s'est désisté, faute de volontaires pour tenir le stand. De même, les jardins familiaux, avec un seul terrain disponible, ne tiendront pas un stand sur toute une journée.*

*M. Francis DAVOUST demande si la commune pourra organiser cette manifestation compte-tenu du contexte sanitaire. Mme Marie-Noëlle CHEVALIER répond que la commune le prépare, et la décision finale sera prise selon l'évolution de la situation.*

-----

## **Subvention à l'association « Les Rétros du Plateau »**

*Mme Marie-Noëlle CHEVALIER indique que l'association « Les Rétros du Plateau » sollicite une subvention au titre de l'année 2020. Leur principale manifestation a été annulée mais les dépenses engagées s'avèrent totalement perdues, comme la réalisation de supports de communication (flyers, plaques, banderoles, tickets, bracelets), tous datés de 2020. L'association demande un maintien du soutien financier de la commune, à hauteur de 1 000 €. La commission a émis un avis favorable.*

### **Délibération :**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la demande de subvention formulée par l'association « Les Rétros du Plateau » ;

Entendu l'exposé ci-dessus ;

### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :**

- décide d'attribuer et de verser 1 000 € de subvention 2020 à l'association « Les Rétros du Plateau ».
- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tout document afférent à ce dossier.

**Approuvé à l'unanimité**

-----

## **Voirie – Réseaux – Environnement – Assainissement**

Compte-rendu de commission du 08 juillet 2020

Étaient présents: Mesdames VAUQUELIN, LE MERRER, LEROY, Messieurs BRONNAZ, DETAILLE, DELAUNAY, MARCHAND, ONFRAY,

Assistait : Monsieur LESUEUR.

### **→ Zone de l'Ecalier : Rue Kléber Mercier**

Sur le terrain des anciens jardins familiaux, 4 lots ont été créés pour :

- la réalisation d'une nouvelle voirie sur une emprise de 3142 m<sup>2</sup>,
- la construction du nouveau centre du SDIS sur un terrain de 6000 m<sup>2</sup>,
- la construction par le Conseil Départemental du centre routier et du centre médico-social sur une parcelle de 6000 m<sup>2</sup>
- la construction d'un nouveau magasin Gamm Vert sur un terrain 11351 m<sup>2</sup>.

La rue Kléber Mercier mesure 280m de long et une largeur de 11 m.

La constitution de la chaussée est réalisée par un traitement de fond de forme avec un lien routier. La constitution de la fondation de voirie est en matériaux de recyclage. La gestion des eaux pluviales se fait par des infiltrations, munies de casiers permettant le stockage et la répartition des eaux. Un trottoir de 2m de largeur va permettre aux piétons de circuler aisément en toute sécurité. Le coût des travaux de voirie est de 496 092 € TTC.

L'ensemble est réalisé avec le concours du Conseil Département de l'Eure. Une convention de maîtrise d'ouvrage a été signée avec la ville du Neubourg.

Les travaux de voirie sont bien avancés, ils seront terminés pour fin juillet, à l'exception de la couche de revêtement de finition qui sera faite au terme de la construction du Gamm vert.

→ **Terrains en herbe de l'hippodrome :**

L'entreprise ViaFrance procède à la réfection des 2 terrains de football en gazon de l'hippodrome. Elle a procédé au décapage, puis a reconstitué le fond de forme avec de la terre végétale. L'ensemencement du gazon sera effectué dès que les conditions climatiques seront favorables.

Au niveau de l'éclairage, il va être procédé au démontage du vieux pylône de 63 ampères qui ne permettait pas un éclairage satisfaisant des terrains. Par le passé, il y avait deux pylônes.

Il est prévu l'installation de 6 poteaux d'éclairage de 45 ampères, équipés en LED pour éclairer les 2 terrains de football et l'aire de lancer du marteau.

Pour la reprise de la saison de football, le club va utiliser le terrain d'Epegard dans l'attente de la pousse du gazon.

→ **Point sur la réhabilitation du réseau d'assainissement :**

L'entreprise SARC a terminé les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de l'allée du Clos Fromont. Il reste à faire les tests d'étanchéité, de compactage, et de vérification des boîtes de branchement, avant de refaire l'enrobé de la rue.

L'entreprise SARC poursuit maintenant les travaux de réhabilitation rue du Tour de Ville-Nord. La nouvelle canalisation est posée. Au cours des travaux de creusement, l'entreprise près du rond-point des drapeaux, a mis à jour la canalisation des eaux pluviales réalisée en briques jointées, provenant de la rue Chambellan pour rejoindre l'allée de la Varende. La SARC a réparé cette canalisation d'eaux pluviales en faisant un coffrage en béton. Par ailleurs, en creusant par aspiration pour faire les tranchées de branchement, un câble électrique a été endommagé. L'entreprise ENEDIS est intervenue, sans couper l'électricité du secteur, et a remis à neuf le câble.

Les travaux de réhabilitation du réseau public d'eaux usées se poursuivront rue du Curé, puis une partie de la route de sainte Colombe, et se termineront par le secteur de la Garenne.

-----

*Plusieurs élus signalent des problèmes de circulation au niveau des travaux au rond-point des drapeaux : un feu ne fonctionne pas correctement.*

*M. Francis BRONNAZ répond que ces travaux de changement de canalisations se terminent puis continueront rue des Carrières, rue de Vitot ; pour continuer après les vacances rue du Curé puis route de Sainte-Colombe.*

-----

## **Conventions de servitude sur la parcelle AN 93 appartenant à la commune**

*M. Francis BRONNAZ rappelle que la rue Kléber MERCIER est la voie en cours de réalisation sur la zone de l'Ecalier qui desservira le futur centre de secours, le centre départemental et le Gamm Vert.*

*Les travaux de création de la voirie et la viabilisation des 3 parcelles nécessitent la pose de canalisations sur la parcelle AN 93 appartenant à la commune. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer les conventions de servitudes.*

### **Délibération :**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant travaux de création de la voirie Kléber MERCIER et la viabilisation des 3 parcelles sur la zone de l'Ecalier ;

Considérant la nécessité d'implanter 3 canalisations BTA souterraines sur une longueur totale cumulée d'environ 272 mètres ainsi que la pose de 3 coffrets sur la parcelle AN 93 ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :**

- autorise le Maire, ou un Maire Adjoint Délégué, à signer toute convention de servitudes sur la parcelle AN 93 appartenant à la commune, et tout autre document afférent à ce dossier.

**Approuvé à l'unanimité**

-----

## **Bourse au permis**

Madame le Maire indique que le comité « Bourse au permis » s'est réuni le 6 juillet dernier.  
Etaient présents : Isabelle VAUQUELIN, Marie-Noëlle CHEVALIER, Isabelle AMEYE, Hélène LEROY.  
Absente excusée : Katiana LEVAVASSEUR.

M. Jean-Baptiste MARCHAND constate être noté absent mais indique ne pas avoir reçu d'invitation.  
Madame le Maire répond que ce sera signalé à Mme Hélène LEROY.

Madame le Maire rappelle que le montant de la bourse est passé de 200 € à 600 €, contre 10 jours de bénévolat. Elle annonce que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, six demandes de renseignements ont été enregistrées. Sur ces 6 dossiers, aucun n'a concrétisé son projet. Les raisons invoquées sont les suivantes :

- 1 demandeur était Neubourgeois depuis moins d'un an ;
- 2 demandes portées sur de la conduite accompagnée ;
- 1 demande n'a pas donné suite car elle avait déjà été aidée par la Mission locale ;
- 1 demande intéressée mais n'a pas donné suite ;
- 1 demandeur injoignable à ce jour.

Madame le Maire annonce qu'une nouvelle demande est parvenue récemment auprès du service. Il y a de l'intérêt pour ce dispositif et le but est d'en faire bénéficier un maximum de personnes.

Au vu de ces éléments, Madame le Maire explique que le comité propose de raccourcir la condition d'éligibilité comme habitant du Neubourg de 1 an à 6 mois.

Il est proposé de rappeler les jeunes qui avaient fait une demande afin de les aider à remplir le dossier administratif, et de leur transmettre la liste des associations et services qui pourraient les accueillir en bénévolat.

### **Délibération :**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° DCM-2020-014 relative à la bourse au permis de conduire ;

Entendu l'exposé ci-dessus ;

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :**

- rappelle que la bourse au permis de conduire automobile est à destination des jeunes de 18-25 ans (avoir moins de 26 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de candidature) ou de parents isolés, habitant la commune.
- propose de modifier les critères d'éligibilité en fixant à 6 mois le délai minimum de résidence dans la commune.
- rappelle que la bourse est fixée à 600 €. La somme sera versée directement à l'auto-école choisie par le bénéficiaire, après réalisation d'une action bénévole d'intérêt général d'une durée de 10 jours auprès des services ou associations présents sur le territoire de la communauté de communes du Pays du Neubourg ET après obtention du code (réussite à l'examen théorique du permis de conduire).
- précise que les bénéficiaires seront sélectionnés chaque année sur présentation d'un dossier de candidature.
- autorise Madame le Maire ou un maire adjoint délégué à signer les documents afférent à ce dispositif.
- dit que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal de l'exercice en cours.

**Approuvé à l'unanimité**

-----

## **Culture - Communication – Animations**

La commission s'est réunie le 09 juillet 2020.

Etaient présents : Mme Marie-Noëlle Chevalier, Mme Caroline Chopin, Mme Isabel Coudray, Mme Evelyne Dupont, Mme Isabelle Vauquelin, M. Gilles Barbier.

Excusées : Mme Isabelle Ameye, Mme Claire Lapoirie, Mme Anita Le Merrer.

Absent : M. Jean-Baptiste Marchand.

Assistait également Mme Justine Verheule.

### **CULTURE**

→ **Proposition d'un Concert Orchestre Symphonique du Campus d'Orsay dans l'église du Neubourg.**

Programme :

- Proposition concert au Printemps : entre fin mars et mi-mai 2021,
- Programme Mozart - 40ème symphonie /Ravel – « Ma Mère l'Oye » et « Alborada del Gracioso »
- Pour information nombre d'entrées pour 2017 ET 2019 :

Janvier 2017 : 196 places vendues

Mai 2019 : 91 places vendues

Tarifs : 14€ en Tarif Normal / 7€ en Tarif Réduit

Suite à notre demande, une autre date a été proposée pour tout début 2021 avec un autre programme, mais cela nécessitait la fourniture et la mise en place d'un piano de concert, engendrant une logistique compliquée et un coût plus élevé.

Vu le programme des manifestations déjà bien chargé début 2021, la commission propose de reporter ce concert à 2022.

#### → **Lycée : Présentation du projet pour l'année 2020/2021**

Le projet pédagogique 2020/2021 au Lycée Agricole s'inscrit dans le dispositif « Triptyques » de la Région, initié en 2018/2019, et en partenariat avec le Centre Photographique de Rouen – Normandie. Ce troisième volet du projet s'intitule « Alter-Echos » ; le travail de l'intervenant Aladin Borioli se concentrant sur les relations interspécifiques entre les abeilles et les humains.

En 2018 et 2019, la commune avait versé une subvention de 2 000€. Le coût global du projet pédagogique est de 28 100€. Le lycée sollicite à nouveau une subvention de 2000 € auprès de la ville du Neubourg. Les membres de la commission sont favorables pour octroyer cette subvention.

#### → **Proposition de collaboration avec LE TANGRAM à Evreux**

Nous avons été contactés par le Tangram à Evreux pour organiser un spectacle nommé « Andy's Gone » libre adaptation d'Antigone, par la compagnie Adesso e Sempre.

Ce spectacle serait joué à la salle du Haut Phare les mardi 16 Février en soirée (pour tout public) et mercredi 17 Février 2021 (séance scolaire ouverte aux élèves de 3ème une classe de chaque collège, et à une classe du lycée agricole)

Limité à 100 Personnes dans la salle, sur réservation, avec un tarif unique de 5 euros pour la représentation en soirée. La participation de la commune s'élèverait à 500 euros desquels seraient déduites les recettes de la billetterie.

La commission a émis un avis favorable à cette collaboration.

#### → **CINEMA**

##### - **Avant-première Adieu les cons ! Avec A. Dupontel**

Nous devons présenter le flyer et la communication de cette avant-première prévue le 21 Juillet.

Il s'avère que toutes les avant-premières se trouvent annulées vu le contexte sanitaire.

Le film devant initialement sortir en septembre ou octobre, sort finalement le 08 août 2020.

##### - **Bilan réouverture**

- Lundi 22 juin : 22 personnes, Mardi 23 juin : 9 personnes.

- Mercredi 24 juin au mardi 30 juin : 177 personnes, soit un total de 208 personnes sur 8 jours d'ouverture et une moyenne de 26 personnes par jour.

- du mercredi 01 juillet au mardi 7 juillet : 159 personnes sur 6 jours d'ouverture, soit une moyenne de 26,50 personnes par jour.

##### - **JEP - JOURNEE DU PATRIMOINE du Dimanche 20 septembre**

Validation de l'affiche réalisée pour cet événement ; horaires 10 H-12 H et 14H-17H30

En complément de la chasse au trésor organisée, nous avons pensé fabriquer un coffre pour y mettre le fameux trésor à trouver lors de ces journées. Les cinq premiers gagnants, tirés au sort parmi les bonnes réponses remporteraient des pass de 5 places de cinéma.

#### → **THEATRE**

Pour la pièce « Une chance Insolente », nous bénéficions d'une remise de 500€ HT, la date ayant été reportée au 12 Mars 2021.

Nous sommes en attente des devis concernant les besoins techniques et d'un nouveau contrat avec de nouvelles clauses règlementant les éventuelles annulations possibles en fonction de l'évolution de l'épidémie COVID19.

#### → **MEDIATHEQUE**

- Mois du film documentaire film présenté « LINDY LOU, JUREE N°2 »  
Présentation du film diffusé le 19 novembre à 20h au Viking. En attente confirmation intervenant.
- Concours photos organisé du 1er juillet au 26 Septembre 2020 sur le thème « Mon Livre en Vacances »

## COMMUNICATION

→ Présentation des statistiques de visites du **site internet** de la ville sur Google Analytics permettant de voir sur l'année 2019 la fréquentation par catégorie de notre site.

Viennent en tête de consultation : culture/cinéma, démarches administratives, éducation/cantine.

Nous avons de très bons retours sur la réalisation de notre site.

→ Validation de la prochaine **Carte de Vœux 2021**.

Les vœux du Maire auront lieu le jeudi 07 Janvier 2021

Les vœux du personnel auront lieu le vendredi 08 Janvier 2021

→ Pour le prochain **calendrier**, étude de plusieurs propositions de visuels, notamment ceux du Pensionnat le Normand-Ecole Pratique d'Agriculture (Lycée Agricole), et l'Hôtellerie de la Croix Verte (Manoir des Chevaux Dorés), en fonction des cartes postales disponibles.

## ANIMATION

→ **Festivités de Noël**

- Pour le spectacle des enfants déplacé au dimanche 20 Décembre, nous avons signé un contrat d'un montant de 1 885 € 92 centimes. Ce contrat comprend, en supplément de la représentation, la distribution aux enfants de nez rouge lumineux, le transport, et la restauration.

- Il n'y a pas de droits à payer, une séance photos avec les héros sera faite à la fin du spectacle

- Concernant les bonnets de Noël, la commande a été effectuée à la Braderie Normande au Neubourg 500 bonnets à 1 euros pièces.

→ **Repas des aînés**

- Nous rappelons que le repas des aînés se tiendra le dimanche 13 Septembre, sous réserve de nouvelles dispositions sanitaires.

- Pour 2021, la date de ce repas est programmée au dimanche 3 octobre

→ **Prochaine commission** le jeudi 10 septembre.

-----

*Mme Evelyne DUPONT précise que la fréquentation du cinéma augmente un peu, avec 277 spectateurs la semaine du 7 au 14 juillet. Mme Isabelle AMEYE suppose que la fréquentation est aussi dépendante de la météo. Madame le Maire répond que la fréquentation n'a jamais été aussi faible.*

*Mme Evelyne DUPONT explique qu'il est difficile de prévoir la programmation et les événements. Rien n'est définitif. Par exemple, la venue d'Albert DUPONTEL, annulée pour juillet, reste incertaine pour septembre.*

*Quant au repas des aînés prévu au 13 septembre, il est difficile de savoir s'il sera maintenu.*

-----

## Subvention au lycée agricole du Neubourg pour le projet pédagogique « Triptyques » (3e volet)

*Mme Evelyne DUPONT présente le projet pédagogique 2020-2021 du Lycée Agricole. Il s'agit du troisième et dernier volet du dispositif « Triptyques » de la région, parcours artistiques et culturels destinés aux lycéens, et apprentis, pendant trois années de scolarité consécutives.*

*Le titre du triptype est « Alter échos ». L'artiste en résidence sera Aladin Borioli, artiste suisse qui depuis 10 ans s'est spécialisé dans les cultures présentes autour de l'abeille et de la ruche.*

*Le coût du projet s'élève à 28 100 € financés en partie par la DRAC, la DRAAF, le CAUE et sur fonds propres. Comme les années précédentes, la commune du Neubourg est sollicitée à hauteur de 2 000 €.*

## **Délibération :**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le projet pédagogique 2020-2021 du Lycée Agricole, dont le coût s'élève à 28 100 € et pour lequel la Ville du Neubourg est sollicitée à hauteur de 2 000 € ;

CONSIDÉRANT que l'exposition sera ouverte au public extérieur et accueillera en visites guidées les enfants des écoles maternelles, primaires et du collège ;

### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :**

- décide d'accorder une aide de 2 000 € au lycée agricole du Neubourg pour le financement du projet pédagogique 2020-2021 de la résidence artistique.
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget.
- autorise le Maire, ou un Maire Adjoint Délégué, à signer tous documents afférents à ce dossier.

**Adopté à la majorité**  
**1 abstention : Madame le Maire**

-----

## **Bâtiment communaux – Cadre de Vie**

Compte-rendu de commission du 08 juillet 2020

Étaient présents : Mesdames VAUQUELIN, LE MERRER, Messieurs BRONNAZ, DETAILLE, ONFRAY, DELAUNAY, MARCHAND.

Assistait : Monsieur LESUEUR.

Absents excusés : Madame DUPONT, Messieurs DAVOUST et LEFEBVRE.

### **Les points suivants figuraient à l'ordre du jour**

**1/ Ecole Jean moulin** : rénovation des toilettes filles avec 1 PMR

**2/ Ecole Dupont de l'Eure** : peinture des couloirs.

**3/ Mur du cinéma** : Les travaux de maçonnerie sont terminés, remblai en cours, enduit et couverture seront réalisés.

**4/ Mairie** : permutation des bureaux à l'usage des élus et de la Direction général des services (DGS) de la ville.

### **5/ Projets à venir :**

- Mise en place d'une réflexion sur un aménagement d'emplacements pour des porte-vélos, des poubelles, la mise à disposition de sacs de déjections pour chiens à partir d'un inventaire. Cette réflexion pourra être élargie aux circuits vélos dans la ville.
- Mise en place d'une réflexion pour conserver une trace des tombes qui sont relevées dans le cimetière.

**Questions diverses** : Il n'a pas été évoqué de questions diverses lors de cette commission

-----

*M. Edouard DETAILLE signale que les agents municipaux sont en plein travaux à l'intérieur des bâtiments, dans les écoles principalement. Les travaux listés en commission sont bientôt terminés.*

-----

## **Urbanisme et patrimoine**

Compte-rendu de commission du 30 juin 2020

Étaient présents : G. Barbier, F Bronnaz, N Brunet, MN Chevalier, A. Le Merrer, B Lopez, I. Vauquelin,

Étaient excusés : I Ameye, I Coudray, E Detaille,

### **→ DIA**

-DIA 027 428 20 N 0028 : Cession d'une habitation, 24 rue du Général de Gaulle, AT 25, 26, 35, 48, 49,75, 76/456m<sup>2</sup>, Zone UA et UB.

- DIA 027 428 20 N 0029 : Cession d'une habitation, 17 avenue du Champ de Bataille, AV 61/619m<sup>2</sup>, Zone UC.
- DIA 027 428 20 N 0030 : Cession d'une habitation, 15 rue Bioche, AK 72/266m<sup>2</sup>, Zone UB.
- DIA 027 428 20 N 0031 : Cession d'un garage, Place Ferrand, AT 55/24m<sup>2</sup>, Zone UB.
- DIA 027 428 20 N 0032 : Cession d'une habitation, 6A rue Guilbert, AT 41/231m<sup>2</sup>, Zone UB.
- DIA 027 428 20 N 0033 : Cession d'une habitation, 10-12 rue du Tour de Ville Nord, AC 10, 12/145m<sup>2</sup>, Zone UC.
- DIA 027 428 20 N 0034 : Cession d'une habitation, 65 av du Doyen Jussiaume, AC 196/347m<sup>2</sup>, Zone UB.
- DIA 027 428 20 N 0035 : Cession d'une habitation, 1 rue du Moulin de Pierre, AW 156 / 413 m<sup>2</sup>, Zone UC.
- DIA 027 428 20 N 0036 : Cession d'une habitation, 21 Place de la Mare des Fosses, AL 273 / 31 m<sup>2</sup>, Zone UB.

**Les membres de la commission ne souhaitent pas aliéner tous ces biens.**

→ **Déclaration Préalable**

- DP 027 428 20 N 0021 : 31 avenue de la Libération, AN 251/ 2 585m<sup>2</sup>, Zone UB (ABF).Élargissement de l'accès (sans pose de portail). L'ABF a demandé des pièces complémentaires. La CCPN a déclaré le dossier incomplet.

**Avis de la commission : favorable. Le propriétaire devra réaliser un surbaissé.**

- DP 027 428 20 N 0022 : 15 rue du Moulin de Pierre, AW 163, zone UC, Abri de jardin en métal.

**Avis de la commission : le PLU actuel n'étant pas respecté, il faut attendre le nouveau PLU.**

- DP 027 428 20 N 0023 : 4 allée du Moulin de la Vigne, AC 205/ 675m<sup>2</sup>, Zone UC, Clôture treillis soudé.

Clôture treillis soudé hauteur totale 1,78 m (treillis 1,53m + soubassement plaque béton 0,25m) de couleur gris anthracite, portail battant gris anthracite. **Avis de la commission : favorable.**

- DP 027 428 20 N 0024 : 1 rue du Moulin de Pierre, AW 156/ 413m<sup>2</sup>, Zone UC, Régularisation pour vente de la construction d'un abri de jardin de 12m<sup>2</sup> et de la transformation du garage en pièce à vivre (16 m<sup>2</sup>).

**Avis de la commission : favorable**

- DP 027 428 20 N 0025 : 11b avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, AP 31/ 1 137m<sup>2</sup>, Zone UE, Pose de pergolas en appui sur le mur de la maison.

**Avis de la commission : favorable. Le zonage sera modifié au prochain PLU.**

- DP 027 428 20 N 0026 : 7 allée François Caillet, AM 426/ 587m<sup>2</sup>, Zone UD (règlement ZAC), Edification d'un abri de jardin + Clôture treillis soudé avec lattes occultantes et pose d'un portail.

**Avis de la commission : projet non conforme au règlement de la ZAC. Attendre le nouveau PLU pour être en conformité.**

- DP 027 428 20 N 0027 : 49 avenue du Doyen Jussiaume, Parcelle AC 139/ 704 m<sup>2</sup>, Zone U, ravalement de façade à l'identique blanc Vaupane.

**Avis de la commission : Non conforme au PLU. L'enduit est trop clair. Choisir un autre coloris.**

→ **Permis de construire**

- PC 027 428 20 N 0005 : 5 rue du Champ de Bataille, Parcelle AV 73/ 565 m<sup>2</sup>, Zone UB (ABF), construction d'une véranda et changement des fenêtres. Construction d'une extension de plain-pied vitrée et adossée à la façade arrière de la maison existante côté jardin (véranda) de 15,5 m<sup>2</sup> dont le toit terrasse est accessible.

**Avis de la commission : dossier en cours de complétude.**

- PC 027 428 20 N 0006 : Route de Beaumont – Lot 7, parcelle AW 27p/ 558 m<sup>2</sup> (ABF), zone 1AUh / lotissement SAS Fond du Val, construction d'une maison individuelle.

**Avis de la commission : favorable. Le pétitionnaire devra respecter le règlement du lotissement.**

- PC 027 428 20 N 0007 : Route de Beaumont – Lot 6, parcelle AW 27p/ 615 m<sup>2</sup> (ABF), zone 1AUh / lotissement SAS Fond du Val, construction d'une maison individuelle.

**Avis de la commission : favorable. Le pétitionnaire devra respecter le règlement du lotissement.**

- PC 027 428 20 N 0008 : Route de Beaumont – Lot 8, parcelle AW 27p/ 527 m<sup>2</sup> (ABF), zone 1AUh / lotissement SAS Fond du Val, construction d'une maison individuelle.

**Avis de la commission : favorable. Le pétitionnaire devra respecter le règlement du lotissement.**

-PC 027 428 18 N 0019 M2 : 18b place du Vieux Château, parcelle AV 86, 87/ 608 m<sup>2</sup>, zone UA (ABF), modification de l'aspect extérieur.

**Avis de la commission : favorable**

**Question diverse : Néant**

**Prochaine commission : Jeudi 27 août**

-----

## **Cession des terrains de l'ex-POINT P, de lots à bâtir et de terrains à aménager dans le quartier de la Gare**

*M. Arnaud CHEUX présente la proposition d'acquisition pour les terrains de l'ex-POINT P, ainsi que des lots à bâtir et de terrains à aménager dans le quartier de la Gare.*

*L'acheteur doit reprendre l'entreprise EDOUIN pour migrer sur le site du POINT P, avec parallèlement, une opération de lotissement qui devrait se construire en partie sur cette parcelle et sur des terrains dans la ZAC de la Gare.*

*Le terrain POINT P est acheté en l'état. Quant aux lots à bâtir, ils sont vendus au même prix qu'à un particulier ou un bailleur privé.*

*Les terrains de l'ex-POINT P et les espaces enherbés sont proposés au prix de 22,88 € le m<sup>2</sup>. Les lots à bâtir, viabilisés, sont proposés au prix de 80 € le m<sup>2</sup>.*

*Ce projet va permettre de réhabiliter ce site et de développer le quartier de la Gare.*

*Madame le Maire rappelle que la commune avait acheté POINT P en 2013.*

*M. Didier ONFRAY constate que les terrains proposés ne correspondent pas totalement à des limites cadastrales existantes. M. Arnaud CHEUX confirme qu'un nouveau bornage est nécessaire, pour répondre au maximum à la demande en termes de superficie.*

*M. Arnaud CHEUX précise qu'un permis d'aménager sera nécessairement déposé.*

*M. Didier ONFRAY rappelle que la ZAC de la Gare a un cahier des charges avec des contraintes. M. Arnaud CHEUX répond que le dépôt du dossier se fera certainement sous le futur PLU.*

### **Délibération :**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° DCM-2019-078 du conseil municipal du Neubourg du 16/09/2019 autorisant la cession des parcelles AM 505, AM 506 et AM 509 (ex-POINT P) sises route de Pont de l'Arche à LE NEUBOURG ;

VU l'évaluation des Domaines en date du 07/07/2020 fixant la valeur vénale du bien à 495 000 € ;

CONSIDÉRANT que la vente visée par la délibération ° DCM-2019-078 ne sera pas conclue ;

CONSIDÉRANT la proposition d'acquisition formulée par M. Patrick DUDAS, président du groupe Normandie Maisons Individuelles ;

CONSIDÉRANT que cette proposition porte en partie sur les terrains de l'ancien terrain POINT P, acheté par commune en 2013 ;

CONSIDÉRANT que l'avis du Domaine sur la valeur vénale des terrains correspondant à la friche « POINT P » sur un terrain d'assiette de 9 473 m<sup>2</sup> s'élève à 250 000 € le m<sup>2</sup>, soit 26,39 € le m<sup>2</sup> ;

CONSIDÉRANT l'usure du bâtiment inoccupé depuis son rachat par la commune ;

CONSIDÉRANT que le terrain est vendu en l'état : les coûts de démolition et de dépollution devront être supportés par l'acheteur ;

CONSIDÉRANT la nécessité de réhabiliter cette friche industrielle ;

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement envisagé par le futur acquéreur avec la construction de logements, l'implantation de bureaux et d'un siège, et la création d'une voirie ;

CONSIDÉRANT que l'avis du Domaine sur la valeur vénale des lots à bâtir dans le quartier de la Gare s'élève à 110 € le m<sup>2</sup> ;

CONSIDÉRANT que la reprise de la ZAC de la Gare par la commune à l'issue de la concession d'aménagement confiée par la collectivité à Eure Habitat s'est traduite par le rachat de 22 482 m<sup>2</sup> au prix de 1 642 412,07 € TTC ;

CONSIDÉRANT que les précédentes cessions de lots dans la ZAC de la Gare par la commune à des particuliers ont été conclues au prix de 80 € TTC le m<sup>2</sup> ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :**

- annule la délibération n° DCM-2019-078 du conseil municipal du Neubourg du 16/09/2019 autorisant la cession des parcelles AM 505, AM 506 et AM 509 (ex-POINT P) sises route de Pont de l'Arche à LE NEUBOURG.

- décide de céder aux entreprises « Groupe Normandie Maisons Individuelles » & « SFO Promotion » (avec possibilité de substitution à des filiales) les terrains dans les conditions suivantes :

- une première acquisition des terrains de l'ex-POINT P, vendus en l'état, et les parties enherbées (entre l'ex-POINT P et les lots à bâtir), représentant une surface estimée à 9 473 m<sup>2</sup>, au prix de 22,88 € le m<sup>2</sup>, soit 216 742,24 € ; et les parcelles AM 551, 552, 557 et 556 (au-dessus du city-stade) pour un total de 1 066 m<sup>2</sup> au prix de 80 € le m<sup>2</sup>, soit 85 280 € ; soit un prix de cession total de **302 022,24 €** ;
- une deuxième acquisition pour les parcelles côté Voie Verte, cadastrées AM 544 et 545 pour un total de 1 177 m<sup>2</sup> au prix de 80 € le m<sup>2</sup>, soit 94 160 € ; et de la bande de terrain (à côté du city-stade) de 122 m<sup>2</sup> cadastrée AM 543 au prix de 22,88 € le m<sup>2</sup>, soit 2 791,36 € ; soit un prix de cession total de **96 951,36 €**.

- précise que la surface estimée sera confirmée à l'issue d'un bornage et autorise le Maire à conclure cette vente en respectant le prix au m<sup>2</sup> fixé dans la présente délibération.

- autorise le Maire, ou un Maire Adjoint Délégué, à signer tous documents afférents à cette transaction, y compris l'acte de vente définitif.

**Approuvé à l'unanimité**

-----

## Ouvertures et fermetures de postes

*Madame le Maire expose les ouvertures et fermetures de postes suivantes :*

- *Fermeture d'un poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe temps complet ; et ouverture d'un poste d'attaché temps complet ;*
- *Fermeture de 2 postes d'adjoint technique territorial à 26/35<sup>e</sup> (départ en retraite) et 11/35<sup>e</sup> (démission) ; et ouverture d'un poste d'adjoint technique territorial à 32/35<sup>e</sup> ;*
- *Ouverture d'un poste à temps complet d'attaché principal et ouverture d'un poste de Directeur Général des Services, emploi fonctionnel, à temps complet.*

### Délibération :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

VU l'exposé ci-dessus ;

Considérant que les ouvertures et fermetures de postes sont décidées par le conseil municipal ;

Considérant que ces ouvertures et fermetures de postes ont reçu l'avis favorable du comité technique du 08 juillet 2020 ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :**

- décide à la date de la délibération l'ouverture des postes proposés.

- décide à la date de la délibération la fermeture des 2 postes d'adjoint technique territorial.

- décide à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 la fermeture du poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe temps complet.

- autorise le Maire ou un maire adjoint délégué à signer tout document relatif à cette décision.

**Approuvé à l'unanimité**

-----

## **Création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pour faire face à l'épidémie de Covid-19**

*Madame le Maire expose la possibilité de verser une prime exceptionnelle dans la fonction publique territoriale aux personnels ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.*

*Les modalités d'attribution de la prime exceptionnelle sont définies par délibération du conseil municipal.*

*Madame le Maire précise que le sujet a été étudié en comité technique, en regardant ce qui s'est fait dans d'autres collectivités, dont la communauté de communes.*

*Madame le Maire propose d'attribuer cette prime aux agents ayant été exposés sur la période du 18 mars au 10 mai.*

*Elle précise que 37 agents de la collectivité ont travaillé moins de 75 heures, et 14 agents plus de 75 heures, ce qui représente une somme de 13 000 €.*

### **Délibération :**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

VU la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, en son article 11 ;

VU le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'État et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Considérant que, conformément au décret susvisé, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire afin de tenir compte d'un surcroît de travail significatif durant cette période, en fonction des contraintes supportées par les agents à raison du contexte d'état d'urgence sanitaire ;

Considérant que la présente délibération a pour objet de mettre en place cette prime exceptionnelle et de définir les critères d'attribution au sein de La Mairie de Le Neubourg ;

VU l'avis du Comité technique en date du 08/07/2020 ;

### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :**

- décide d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant la crise sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous.

Cette prime sera attribuée aux agents ayant assuré une mission en présentiel, pendant le confinement, soit du 17/03/2020 à 12h au 10/05/2020, avec un risque encouru de contamination.

Cette prime exceptionnelle sera d'un montant forfaitaire maximum de :

- 200 € pour moins de 75 heures de travail,
- 400 € pour plus de 75 heures de travail.

Elle sera versée en une fois, avant la fin de l'année en cours.

Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

- autorise le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.

- décide de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire.

**Approuvé à l'unanimité**

-----

## **Questions diverses**

Néant

-----

→ Madame le Maire informe le conseil municipal de la composition de la Commission de contrôle des listes électorales, qui doit comprendre 3 membres de la liste majoritaire et 2 membres de la liste minoritaire.

*Elle précise que l'information de la préfecture a été reçue le 9 juillet et que la réponse était à renvoyer pour le 17 juillet.*

*Sont donc désignés membres de la Commission de contrôle des listes électorales : M. Jean LEFEBVRE, Mme Brigitte LOPEZ, Mme Claire LAPOIRIE, M. Jean-Baptiste MARCHAND et Mme Katiana LEVAVASSEUR.*

*→ Madame le Maire rappelle que les masques sont devenus obligatoires dans les lieux publics clos. La distribution des masques du département (lavables 20 fois) va être organisée dans les prochains jours à raison d'un masque par boîte aux lettres puis les masques supplémentaires pourront être retirés auprès de la mairie, aux heures d'ouverture, sur présentation d'un justificatif.*

*Madame le Maire précise que pour les masques achetés par la commune, seulement 85 masques ont été distribués lors des permanences*

*→ Madame le Maire conclut la séance en souhaitant à tous de bonnes vacances.*

-----

**Prochain conseil** : lundi 14 septembre

**Fin de séance** : 20h36

-----

### **Délibérations du 20 juillet 2020**

DCM-2020-064 : Décision Modificative N°1 du budget principal 2020 de la commune

DCM-2020-065 : Subvention à l'association « Les Rétros du Plateau »

DCM-2020-066 : Conventions de servitude sur la parcelle AN 93 appartenant à la commune

DCM-2020-067 : Bourse au permis

DCM-2020-068 : Subvention au lycée agricole du Neubourg pour le projet pédagogique « Triptyques » (3e volet)

DCM-2020-069 : Cession des terrains de l'ex-POINT P, de lots à bâtir et de terrains à aménager dans le quartier de la Gare à LE NEUBOURG

DCM-2020-070 : Ouvertures et fermetures de postes

DCM-2020-071 : Création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pour faire face à l'épidémie de Covid-19